

FINANCES – BUDGET ANNEXE
SERVICE AUX PERSONNES ÂGÉES
DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-059

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 26 juin à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 13 juin 2023.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 11

Votants : 14

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Sylvie LABADENS, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE à Mme Sylviane LIENARD, Mme Sylvie LABADENS à Mme Dominique CARDON, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY à Mme Virginie WIART.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Objet : Adoption de la décision modificative n° 2 du Budget Annexe SAPA.

CCAS DE CAMBRAI - SERVICE AUX PERSONNES AGEES DM 2023 Décision Modificative n°2

19/06/2023	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : AM Consultant - Evolution vers SAD+ amortissement subvention

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 6063 /612Q	948,48		
D F 011 6251 /612A		15 000,00	
D F 016 6188 /612Q	15 000,00		
D I 13 13988 OPFI /612Q	948,48		
D I 21 2184 OPNI /612Q		948,48	
R F 019 777 /612Q	948,48		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	948,48	15 948,48
	Réductions	948,48	15 000,00
Recettes :	Ouvertures		948,48
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	15 948,48
Solde Réductions	15 948,48
Ouv. - Réd.	

Publié le : 12 Juillet 2023 à 08:02

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82

Transmis à la SousPréfecture le: 4 JUIL. 2023

Et publication ou notification du: 4 JUIL. 2023

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

